

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur que le véhicule présenté comme prototype des véhicules genre R.E.S.P. de marque PUTZMEISTER, type - version SP11DMR, livrés : carrossé satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.79 à R.82, R.85 à R.93, R.97, R.98, R.100, R.103, R.104 et R.104-1 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé :
Enregistré sous le N° AU-2135-98-00
Fait à Paris, le
Pour le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
Le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie, Appareils à Pression

(signé : M.VANCOSTENOBLE)

Lisses, le 6 avril 1998

Le Technicien de l'Industrie des Mines

(signé : P.VIALLE)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Nous soussignées, PUTZMEISTER FRANCE, Rue Jean Jaurès, ZI, 91860 EPINAY-SOUS-SENART, représentant dûment accrédité de PUTZMEISTER WERK, 72631 AICHTAL (Allemagne), constructeur, certifions :

a) Que le véhicule :

1°) Genre	: R.E.S.P.
2°) Marque	: PUTZMEISTER
3°) Type - Version (1)	: P11DMR
4°) N° d'ordre dans la série du type ou n° d'identification (2)	: WPUP11DMRY2009260
5°) Carrosserie	: Travaux
6°) Source d'énergie	: Néant
7°) Puissance administrative	: Néant
8°) Nombre de places assises (y compris le conducteur)	:
9°) Dimensions (3) :	
Largeur (m) :	
Longueur (m) :	
Surface (m) :	
10°) Poids total autorisé en charge	: 1,000 Tonne
11°) Poids à vide (en ordre de marche du véhicule)	: 0,920 Tonne
12°) Poids total roulant autorisé	: Néant
13°) Charge utile du véhicule (4)	: Néant
14°) Niveau sonore de référence	: Néant
15°) Régime de rotation du moteur lui correspondant	: Néant

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le
pour être livré à
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut du concessionnaire)

Fait à , le

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le Certificat de Conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- Le cas échéant, d'une réception à Titre Isolé par le Service des Mines.

(1) Rayer la mention ou les colonnes inutiles.

(2) A compléter.

(3) A ne remplir que pour les véhicules automobiles ou remorqués dont le poids total autorisé en charge excède 3500 kilogrammes et pour tous les véhicules destinés à transporter des marchandises.

(4) A ne remplir que pour les véhicules de transport de marchandises.

PUTZMEISTER FRANCE
S.A.R.L. au capital de 1 600 000 Euros
B.P. 81 - 91801 BRUNOY Cedex
Téléphone : 01 69 39 69 39
Télécopieur : 01 60 47 20 68
SIRET 971 212 089 00017 - APE 516 C
TVA / CEE FR 40 971 212 089